

MA TERRE, MES BOIS...

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

NTF



AVRIL
MAI
JUIN
2016

Services aux membres

PAGE 2

Fiscalité des revenus
perçus par les
propriétaires de terres
agricoles, de bois et de
forêts

PAGE 3

Fiscalité des biens
situés dans le périmètre
NATURA 2000

PAGE 9

Actualisation des atlas
vicinaux: Les communes-
pilotes sont lancées

PAGE 10

Réaménager une voirie
privée après travaux
forestiers: avec ou sans
permis?

PAGE 11

Membres de NTF, qui êtes-
vous et qu'attendez-vous
de votre association?

PAGE 12

Bail à ferme, une sous-
location bien profitable

PAGE 14

Investir dans la terre?

PAGE 17

Landelijk Vlaanderen:
une nouvelle direction qui
ouvre des portes!

PAGE 19

SAVE THE DATE

21 juin 2016 - 17h

Assemblée générale des membres
de NTF à la Ferme de Méhaignoul.

INSCRIPTIONS

www.ntf.be/assemblee-generale-2016

Carton d'invitation joint à cet envoi!



230.000 bailleurs wallons attendent...

Le printemps est là. Les dernières feuilles de hêtre vont tomber. Tomberont aussi, tôt ou tard, d'autres feuilles, dans votre boîte aux lettres. Votre **déclaration fiscale**.

Les revenus d'une propriété rurale sont très divers. Et leur déclaration diffère suivant leur nature. NTF a trouvé utile de vous documenter sur la manière de les implémenter dans votre déclaration. Nous espérons ainsi

vous rendre ce fastidieux travail moins pénible. Et peut-être éviter des erreurs.

NTF se veut à votre écoute et plus proche de vos soucis quotidiens. A la demande de NTF, une **étude** a été réalisée par un groupe d'étudiants de Solvay. Cordial merci à ceux d'entre vous qui ont accepté de consacrer du temps à ce travail précieux qui orientera nos actions futures.

Nous vous signalons dans le précédent numéro notre opposition au changement de la réglementation **Natura 2000** dont une version plus contraignante était à l'étude. Nos démarches ont porté leurs fruits. Nous avons pu être entendus et surtout compris par le Cabinet du Ministre Collin. Le texte de l'Arrêté devrait traduire le maintien des contraintes à leur niveau actuel.

Dans le dossier de la **Voirie Communale** et l'établissement d'un nouvel atlas des voies de circulation douce, le succès des conférences tenues par NTF, FWA et FedieX a été retentissant. Elles ont fait sortir les premières feuilles d'espoir de renouveau dans ce dossier. NTF a fait passer le message que vos droits acquis devaient être respectés. Nous voulons maintenant que les propriétaires et agriculteurs soient reconnus comme acteurs de première ligne qui doivent s'exprimer le plus en amont possible dans le processus entrepris dans les dix communes pilotes. La réussite de ces dix tests et la paix de nos campagnes en dépendent. NTF y travaille.

Le bourgeon de la révision de la **Loi sur le Bail à Ferme** est l'objet de toute notre attention et de notre travail. Il faut reconnaître que la crise aigüe que traverse le secteur agricole peut rendre frileux au changement et devant certaines décisions. Mais la situation actuelle du marché foncier agricole mène à l'impasse à court terme. Suivant les chiffres disponibles, vous êtes, en Wallonie, 230.000 propriétaires privés de terres agricoles soumises au bail à ferme. Votre apport en capital à l'activité agricole wallonne dépasse 16 milliards d'euros, soit 53% des capitaux nécessaires à ce secteur. Inutile de dire que votre contribution est la clé de voûte de la structure financière de l'activité agricole de notre région et garante de sa stabilité.

Pour que reflorisse le marché locatif, il est impératif de reprendre conscience que la terre représente pour le bailleur une forme d'épargne qu'il a constituée ou, plus souvent, l'épargne des générations antérieures dont il hérite. Or une épargne sert à faire face à un imprévu ou un choix de l'épargnant et de ses successeurs. Elle doit donc pouvoir être mobilisée à un terme défini. Un délai de mobilisation long implique une rémunération tenant compte de cette contrainte de durée d'engagement. Or, la location de terres agricoles est reconnue comme un engagement à « perpétuité » dans le cadre légal actuel ... et pour un montant locatif sans proportion aucune avec la durée d'immobilisation. Sans oublier les quelque 40% de décote qui frappent cette épargne en cas d'obligation de vente.

Sans cette prise de conscience de base, la réflexion sur le cadre locatif des terres agricoles sera stérile. Nous sommes convaincus que la location des terres est nécessaire à l'activité agricole en la soulageant de l'obligation d'achat du foncier. Surtout pour l'installation des jeunes. Et pour garder le partenaire bailleur, les contraintes doivent être revues: des durées de location clairement définies, une location équitable en lien avec la durée contractuelle de l'engagement. Le tout dans un cadre élargi des causes de dérives.

NTF a porté ce message ainsi que des pistes de réflexion devant le Ministre René Collin. Celui-ci a promis de nous revoir.

230.000 bailleurs wallons attendent ... un vrai printemps!

Xavier de Munk
Secrétaire général